

## ATTRACTIVITÉ, CULTURE / PATRIMOINE — AU LABEL "CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE", LE DÉPARTEMENT SOUTIENT LE VAL BRIARD



© communauté de commune du Val Briard

La communauté de communes du Val Briard est la seule collectivité francilienne encore en lice pour devenir Capitale française de la culture en 2022. Candidature que le Département de Seine-et-Marne est fier de soutenir.



Créé le: 17/03/2021

- Mis à jour le : 19/03/2021

## Un label pour valoriser le dynamisme culturel des territoires

Créé en 2019 par le ministère de la Culture, [le label « Capitale française de la culture »](https://capitale-culture.fr/presentation-du-projet) (<https://capitale-culture.fr/presentation-du-projet>) promeut tous les deux ans une commune ou un groupement de communes qui se distingue par son dynamisme culturel.

Et, les critères d'attribution sont nombreux : soutien à la création, valorisation du patrimoine, transmission artistique et culturelle, mobilisation des habitants ou encore implication des artistes et acteurs culturels du territoire... La mission du projet : encourager, valoriser et soutenir les collectivités qui choisissent la culture pour rendre leur territoire attractif.

## La candidature du Val Briard appuyée par le Département

La Seine-et-Marne est un territoire où le patrimoine s'allie à la culture, à l'environnement et aux loisirs. Cette communion du passé et du présent, de la nature et de l'homme, lui vaut d'être un espace de ressourcement pour

ses habitants et les Franciliens. La candidature de la communauté de communes du Val Briard au label « Capitale française de la culture » l'illustre parfaitement.

Territoire tourné vers l'avenir et la culture, le Val Briard présente ainsi son projet « Terres de Cultures – Cap vers le Futur » où la culture, la nature et l'agriculture, essence même de la Seine-et-Marne, sont au cœur du projet.

Convaincu de la pertinence et de la singularité du projet culturel porté par le Val Briard, le Département s'engage à soutenir et à valoriser les actions qui seraient menées dans le cadre de ce label. Ainsi, le Département s'engage à valoriser l'obtention du label et la programmation culturelle à travers ses différents supports de communication.

## Annnonce du territoire lauréat fin mars

Le nom de la commune ou du groupement labellisé « Capitale française de la culture » pour l'année 2022 sera annoncé fin mars 2021 par la ministre de la Culture. À la clé : en plus de l'attribution du Label, le ministère offre un accompagnement d'un million d'euros pour participer au rayonnement culturel sur le territoire sélectionné.

Le projet « Terres de Cultures – Cap vers le Futur » du Val Briard est un triptyque mettant en lumière 3 éléments essentiels à la vie : culture, nature et agriculture. Ce programme, qui sera dévoilé après le grand oral devant le jury nommé par le ministère de la Culture, a pour ambition d'offrir aux générations à venir un cadre de vie privilégié.

- Plus d'informations sur [le site de la Communauté de communes du Val Briard](https://valbriard.eu/le-val-briard-candidate-au-label-capitale-francaise-de-la-culture-pour-2022/)(<https://valbriard.eu/le-val-briard-candidate-au-label-capitale-francaise-de-la-culture-pour-2022/>).